Image not found or type unknown

Indemnité compensatoire de CP en cas de démission de la fonction publique

Par **LolaGo**, le **22/10/2021** à **17:05**

Bonjour,

J'envisage de démissionner de mon CDD fonction publique et souhaite me faire payer les congés non pris. Ma question est donc si cela sera bien le cas ?

En cherchant j'ai cru voir que Lés congés non pris avant le terme de la démission étaient perdus mais ça me semble impensable (venant du privé..... Et y retournant.....) alors merci d'avance pour vos éclairages!!

Par **Marck.ESP**, le **22/10/2021** à **17:12**

Bonjour,

Des infos ici:

https://www.fonction-publique.gouv.fr/fin-des-fonctions

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F513

Par **P.M.**, le **25/10/2021** à **14:35**

Bonjour,

A ma connaissance effectivement, les congés risquent d'être perdus s'ils ne sont pas pris pendant le CDD mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés